

Liminaire CGT – FS du 20 novembre 2025

Monsieur le Président,

Les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale ne sont pas acceptables. Ils restent construits sous le joug de l'austérité budgétaire tout en épargnant le patronat et les classes sociales les plus fortunées. Ainsi, il n'y a toujours pas de taxe Zucman et pas plus de mise en cause des 211 milliards d'euros alloués chaque année aux entreprises sans contrepartie, évaluation, contrôle.

De l'argent, il y en a ! Et pourtant...

Nos systèmes de sécurité et de protection sociales restent au cœur des régressions mises en œuvre par la Macronie. Alors qu'elle est demandée par les organisations syndicales, l'abandon d'une énième réforme de l'assurance chômage visant à casser un peu plus encore les droits des privé.es d'emploi n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Dans la fonction publique, l'annonce d'une nouvelle séquence de la réforme de l'État et d'un nouvel acte de décentralisation se veut être une nouvelle machine de guerre visant à réduire le champ des missions de service public de l'État, en surchargeant les collectivités locales qui ne disposent déjà plus des moyens de financement nécessaires à leurs propres missions.

Dans le même temps, les conditions de vie et de travail des agent·e·s publics pourraient connaître une nouvelle dégradation sous l'effet, notamment, de milliers d'emplois supprimés, du gel de la valeur du point et des déroulements de carrière, de la persistance d'inégalités salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, d'une dégradation des droits en santé et en prévoyance au titre de la protection sociale complémentaire ou encore de la baisse drastiques des budgets alloués au financement des politiques interministérielles d'action sociale...

La Macronie et le patronat poursuivent leurs attaques contre le salariat du public comme du privé, la jeunesse, les retraité·e·s, les privé·e·s d'emploi.

Le budget à l'étude n'apporte aucune réponse à la hauteur et fait peser l'essentiel des efforts sur le monde du travail.

Mobilisons-nous, y compris par la grève et dans les manifestations, le mardi 2 décembre prochain !

Dans ce cadre budgétaire très incertain, menaçant même, le rôle de la Formation Spécialisée du CSAL ne peut qu'être marginalisé avec des budgets contraints : emplois, immobilier, fonctionnement... Nous ne risquons pas d'avoir des marges de manœuvres pour améliorer les conditions de travail.

Nous demandons aussi un budget de justice sociale et fiscale **qui prend en compte l'objectif d'égalité salariale femmes/hommes**. La lutte contre les violences faites aux femmes implique de se doter d'un plan global interministériel adossé à des moyens pour prévenir et traiter rigoureusement les violences sexistes et sexuelles. Dans ce cadre, les services publics – en particulier ceux de la santé, la justice, la police, l'éducation – doivent être renforcés et bénéficier d'un budget à la hauteur des enjeux que représente l'éradication de ces violences.

En France, il ne suffit pas d'avoir déclaré l'Égalité femmes-hommes comme grande cause nationale pour que les violences cessent. À coups de coupes budgétaires, le gouvernement laisse la situation s'aggraver. 100 millions d'€, c'est le budget alloué au ministère des droits des femmes en 2025. Même la Cour des comptes parle d'un portage politique en trompe l'œil au sujet de la politique d'Égalité en France. 184 millions d'euros, c'est ce qui est dédié à la lutte contre les violences, 2,6 milliards, ce sont les besoins estimés par la Fondation des femmes pour la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France.

En 2024, 118 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex compagnon. Au 12 novembre 2025, on en décompte déjà 140.

Aujourd'hui encore : 9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés, ne respectent pas leurs obligations relatives à la santé et sécurité des travailleuses et des travailleurs en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. .

Les budgets alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes sont encore trop faibles, mal répartis et imparfaitement évalués comme l'indique le rapport sénatorial d'information déposé le 2 juillet 2025 sur « l'évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Ainsi dans le domaine du travail, il est urgent de franchir de nouvelles étapes en matière de prévention, d'obligations et de sanctions pour lutter contre ces violences et renforcer la protection des victimes. Le lieu de travail doit pouvoir être une ressource pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, par la mise en œuvre de mesures spécifiques et la prise en charge, par le service social du travail de l'entreprise, de l'accompagnement de la victime.

La France doit s'aligner sur les meilleures législations européennes, en transposant notamment dans les meilleurs délais la directive 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle doit aller au bout de ses engagements et des concertations doivent être rapidement ouvertes pour intégrer ces nouvelles obligations et de nouveaux dispositifs dans la loi.

À la DGFIP, une concertation vient de s'ouvrir, tout comme une négociation égalité femmes-hommes au sein de la Fonction publique intégrant la lutte contre les VSS. Gageons qu'elles permettront de mettre en adéquation communication et actes.

La CGT Finances Publiques exige :

- d'octroyer aux référent·e·s violences et harcèlement les moyens de jouer leur rôle ;
- de faire prendre en charge par l'employeur l'ensemble des frais pour les faits de VSS subis en lien, à l'occasion ou du fait du travail en élargissant/facilitant l'accès à la protection fonctionnelle.

Plus généralement, la CGT se bat pour :

- L'obligation annuelle d'une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié·es sur leur temps et lieu de travail, notamment les comportements masculinistes.
- Le respect de l'obligation de l'employeur d'avoir un plan de prévention sur les violences sexistes et sexuelles et un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) genré.
- L'obligation de mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables, et notamment les jeunes, les précaires, les apprenties, les personnes LGBTI+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte...
- Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.
- Le respect de la présomption de sincérité (au même titre que le respect de la présomption d'innocence).
- Des droits pour que les victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans des entreprises sans représentant·e du personnel puissent être défendues et accompagnées par un syndicat face à leur employeur.
- L'obligation de négociation d'un chapitre sur les violences sexistes et sexuelles au travail dans les accords égalités.
- La CGT milite pour la mise en place légitime de congés menstruels d'au moins 3 jours par mois sans perte de salaire, sans jour de carence et sans justificatif, sur simple déclaration, pour les personnes concernées par les règles, ainsi que les personnes préménopausées ou ménopausées et de 5 jours par mois pour les personnes souffrant d'endométriose.

Les violences sexistes et sexuelles au travail ne sont pas une fatalité. Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière !

Mobilisons le 25 novembre dans la rue et sur notre lieu de travail pour la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

La CGT appelle à participer à toutes les mobilisations, grèves, manifestations et actions prévues le 25 novembre en Loire Atlantique : à Chateaubriant 18h place de la mairie, Nantes 18h30 Place Delorme et Saint Nazaire 18 h place de la mairie